

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 3 septembre 2026 :

Présents : GOUBY Thierry, ROCHIGNEUX Didier, GUICHERD Jennifer, MACHABERT Rémi, MEYER Cindy, PERRET Pierre, PORTAILLER Christian, ROYER Lysiane, TOURNEBIZE Marie-Thérèse, VAUCHE Joël, DUBREUIL Quentin, HENRI Delphine, MARTINS Angélique

Absents : JOUIN Nicolas donne pouvoir à GOUBY Thierry, GEORGES Déborah donne pouvoir à MARTINS Angélique

Secrétaire de séance : ROCHIGNEUX Didier

Objet : Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 01 juillet 2026

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur le maire propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le maire invite également l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne, à l'unanimité, Didier ROCHIGNEUX, secrétaire de séance,
- Approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2026

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à Marcilly le Chatel
Le 4 septembre 2026
Le maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance
Didier ROCHIGNEUX

A blue ink signature of Didier ROCHIGNEUX, written over a faint, illegible background.